Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_21-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26/01/2026

Délibération n°21

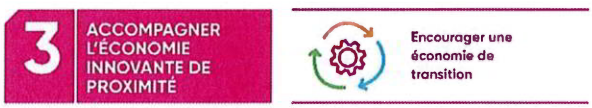
L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	45
Votants	52
Vote	
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Fabienne COTTAIS, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – CONVENTION TERRITORIALE « ARTISAN DURABLE » ENTRE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE, LA CHAMBRE DES METIERS DE LOIRE-ATLANTIQUE ET REDON AGGLOMERATION



Annexe : projets de conventions ARTISAN DURABLE 2026 – Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bretagne – Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de Loire

La présente délibération a pour objet de formaliser, par l'approbation de la convention territoriale «ARTISAN DURABLE 2026 », la démarche de partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique et REDON Agglomération, pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de transition écologique à destination des entreprises artisanales du territoire de REDON Agglomération.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente,

Les axes thématiques et opérationnels proposés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bretagne et la Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) Pays de la Loire répondent aux enjeux du projet de territoire de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_21-DE

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « ARTISAN DURABLE 2026 » offre au territoire de REDON Agglomération l'opportunité d'accélérer les démarches de transition écologique et de développer une stratégie d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire, par la mise en œuvre d'une animation dédiée, la mobilisation de compétences techniques reconnues et le partage d'initiatives innovantes.

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « ARTISAN DURABLE 2026 » lancé en septembre 2025 à destination des EPCI Bretons par la CMA de Bretagne, avec le soutien de la Région Bretagne ;

VU le courrier adressé par le président de la CMA de Bretagne au président de REDON Agglomération en date du 2 septembre 2025 détaillant les dispositifs proposés et précisant le calendrier de l'AMI ;

VU l'avis favorable de l'Inter-commission Economie du 7 octobre 2025 de candidater à cet appel à manifestation d'intérêt,

VU le dossier de candidature déposé par REDON Agglomération en date du 16 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Pole Attractivité et Développement en date du 14 janvier 2026 de procéder à un ajustement du dispositif « Artisan Durable 2026 » pour tenir compte des enjeux et moyens mis à disposition par le territoire de REDON Agglomération ;

VU la proposition technique et financière négociée entre la CMA de Bretagne, la CMA des Pays de la Loire et REDON Agglomération, qui intègre le déploiement de 2 dispositifs, moyennant une participation de REDON Agglomération de 10.700 € :

- Diagnostic Vulnérabilité - objectif cible de 9 entreprises artisanales bénéficiaires (6 BZH, 3 Dépt 44)
- Diagnostic Déchets 3R - objectif cible de 6 entreprises artisanales bénéficiaires

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les enjeux et axes du projet de territoire :

- Axe 3 - Accompagner l'économie innovante de proximité : Encourager une économie de transition.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la signature de la convention « ARTISAN DURABLE 2026 » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 52 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34